

# SE RENSEIGNER ET PRENDRE RENDEZ-VOUS

## Mairie déléguée - Les Essarts

51 rue Georges Clemenceau  
LES ESSARTS  
85140 ESSARTS EN BOCAGE

Tél. 02 51 62 83 26

[mairie-essarts@essartsenbocage.fr](mailto:mairie-essarts@essartsenbocage.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.  
Le samedi de 9h à 12h30.

## Mairie déléguée - L'Oie

2 Place de L'Oie - L'OIE  
85140 ESSARTS EN BOCAGE

Tél. 02 51 66 03 36

[mairie-oie@essartsenbocage.fr](mailto:mairie-oie@essartsenbocage.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de  
8h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Le vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

## Mairie déléguée - Boulogne

4 rue Jacques Cauneau - BOULOGNE  
85140 ESSARTS EN BOCAGE

Tél. 02 51 40 54 65

[mairie-boulogne@essartsenbocage.fr](mailto:mairie-boulogne@essartsenbocage.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au samedi,  
de 9h à 12h.

## Mairie déléguée - Sainte-Florence

6 rue Gaston Chaissac - SAINTE-FLORENCE  
85140 ESSARTS EN BOCAGE

Tél. 02 51 66 01 01

[mairie-sainteflorence@essartsenbocage.fr](mailto:mairie-sainteflorence@essartsenbocage.fr)

Horaires d'ouverture : le lundi, le mardi et le  
mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.  
Le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

## LIEU DU RENDEZ-VOUS



### Mairie déléguée des Essarts uniquement

51 rue Georges Clemenceau - LES ESSARTS  
85140 ESSARTS EN BOCAGE

Les rendez-vous ont lieu du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 16h30, le samedi de 9h à 12h.

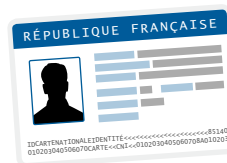
## INFORMATIONS PRATIQUES

### > Validité de la carte nationale d'identité

Une carte nationale d'identité est valide **15 ans** pour les personnes majeures  
et **10 ans** pour les mineurs.

Plus d'informations sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

## Carte nationale d'identité



### Dépôt du dossier sur rendez-vous

Il est impératif de se présenter à l'heure du rendez-vous.  
Tout retard ou dossier incomplet nécessitera la prise d'un  
nouveau rendez-vous.

## PRISE DE RENDEZ-VOUS

### Par téléphone

(coordonnées des  
points d'accueil au dos  
du document)

### Via internet

[essartsenbocage.fr](http://essartsenbocage.fr)

Rubrique : VOTRE MAIRIE  
> Citoyenneté > Papiers  
d'identité

### Aux points d'accueils

des Mairies déléguées (Les  
Essarts, Boulogne, L'Oie et  
Sainte-Florence)

## DÉPÔT DE LA DEMANDE

Dépôt du dossier **uniquement** à la Mairie déléguée des Essarts, sur  
rendez-vous.

> **Présence OBLIGATOIRE** du demandeur, majeur ou mineur (accompagné du  
représentant légal pour les mineurs ou les majeurs protégés).

> Les **originaux** des pièces à fournir doivent être présentés.

## RETRAIT DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

> La carte nationale d'identité doit être retirée au **lieu de dépôt du dossier** par  
l'intéressé majeur ou le représentant légal (pour les mineurs ou les majeurs  
protégés), muni du **ticket de récépissé** de dépôt de la demande.

> **Toute carte nationale d'identité établie et non retirée dans un délai de  
3 mois à compter de la date de délivrance sera renvoyée automatiquement à la  
Préfecture de la Vendée pour destruction.**

# LES PIÈCES À FOURNIR

## • POUR TOUTE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

### 1 Formulaire de demande

> Formulaire de pré-demande en ligne : [ants.gouv.fr](https://ants.gouv.fr)

*Le numéro de la pré-demande sera à présenter lors du rendez-vous.*

> ou Formulaire papier disponible en Mairie (à compléter à l'encre noire, en majuscules et à signer)

**1 photo d'identité de moins de 6 mois**, conforme aux normes et non découpée (de face et tête nue – format 35 x 45 mm etc.).

**1 justificatif de domicile** au nom du demandeur (ou des parents pour les mineurs), original ou facture électronique, **daté de moins d'un an** (avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu, taxe d'habitation, taxes foncières, facture d'électricité, de gaz, d'eau ou de téléphone, quittance de loyer non manuscrite et établie par une agence immobilière, quittance assurance logement).

**Vous habitez chez un particulier (parents, ami...) :**

- une photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge,
- une lettre signée de l'hébergeant certifiant que vous habitez chez lui depuis plus de trois mois,
- un justificatif de domicile récent de moins d'un an à son nom.

### DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES MINEURS OU MAJEURS PROTÉGÉS :

> Carte nationale d'identité\* ou passeport\* de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) présente au dépôt du dossier.

> Jugement de divorce/séparation mentionnant les conditions de l'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant.

> Pièces d'identités et justificatifs de domicile des 2 parents en cas de résidence alternée.

> Jugement de tutelle ou de curatelle

\* valide ou périmée depuis moins de 5 ans | \* valide ou périmé depuis moins de 2 ans

## • LES PIÈCES À FOURNIR EN PLUS SELON VOTRE SITUATION

### PREMIÈRE DEMANDE

> Passeport sécurisé\* ou acte de naissance de moins de 3 mois\*\*

### RENOUVELLEMENT

> Ancienne carte nationale d'identité

Si la carte nationale d'identité à renouveler est périmée depuis plus de 5 ans, fournir en plus :

> Passeport sécurisé\* ou acte de naissance de moins de 3 mois\*\*

### RENOUVELLEMENT SUITE À UNE PERTE OU UN VOL

> Déclaration de perte (faite en Mairie lors du dépôt du dossier) ou déclaration de vol (à faire au Commissariat de Police ou de Gendarmerie)

> Passeport sécurisé\* ou acte de naissance de moins de 3 mois\*\*

> Un document officiel comportant une photographie : passeport, permis de conduire, carte vitale, carte de combattant, carte d'identité militaire, permis de chasse, carte de bus, carte étudiant... à défaut un avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu récent.

> Timbres fiscaux pour un montant de 25€.

Achat dans un bureau de tabac

Achat sur internet : [timbres.impots.gouv.fr](https://timbres.impots.gouv.fr)

### RENOUVELLEMENT SUITE À UN CHANGEMENT D'ÉTAT CIVIL (MARIAGE, DIVORCE, VEUVAGE...)

> Ancienne carte nationale d'identité

> Acte de naissance de moins de 3 mois\*\*

> Acte de décès du conjoint de moins de 3 mois en cas de veuvage

### RENOUVELLEMENT SUITE À UN CHANGEMENT D'ADRESSE

> Ancienne carte nationale d'identité

\* valide ou périmé depuis moins de 2 ans

\*\* copie intégrale ou extrait de naissance avec filiation à demander à la Mairie du lieu de naissance (sauf en cas de naissance à l'étranger ou dans une ville dont l'état-civil est dématérialisé).

Liste à consulter sur [ants.gouv.fr/Les-solutions/COMED/EC/Villesadherentes-a-la-dematerialisation](https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMED/EC/Villesadherentes-a-la-dematerialisation).